|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr.GÉNÉRALECBD/WG2020/4/1/Add.120 April 2022FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L’APRÈS-2020

Quatrième réunion

Nairobi, 21-26 juin 2022

# ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. La Conférence des Parties, à sa quatorzième réunion, a adopté le processus préparatoire du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (décision [14/34](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-34-fr.pdf)) et créé un groupe de travail intersessions à composition non limitée en appui à la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena a souligné l’importance d’inclure la prévention des risques biotechnologiques dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et a entrepris les démarches en vue de la préparation du volet de prévention des risques biotechnologiques du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (décision [CP-9/7](https://www.cbd.int/doc/decisions/cp-mop-09/cp-mop-09-dec-07-fr.pdf)). La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya a invité les Parties au Protocole à participer au processus d’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (décision [NP-3/15](https://www.cbd.int/doc/decisions/np-mop-03/np-mop-03-dec-15-fr.pdf)). D’autres décisions de la Conférence des Parties contiennent des éléments pertinents à la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.[[1]](#footnote-1)
2. La Conférence des Parties a désigné M. Francis Ogwal (Ouganda) et M. Basile van Havre (Canada) coprésidents du Groupe de travail.[[2]](#footnote-2) Le Bureau de la Conférence des Parties servira de Bureau du Groupe de travail, conformément au règlement intérieur.
3. Le Groupe de travail sera formé de représentants des Parties à la Convention et aux protocoles, et ouvert aux observateurs, comme indiqué dans l’annexe à la décision 14/34.
4. Le processus de négociation aboutira à l’adoption d’un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion et à son appui par les Conférences des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles à leurs réunions.[[3]](#footnote-3)
5. La première réunion du Groupe de travail a eu lieu du 27 au 30 août 2019 à Nairobi. Le rapport de la réunion est publié dans le document [CBD/WG2020/1/5](https://www.cbd.int/doc/c/3d0b/5980/d5e3680d75f04a79d4a8be30/wg2020-01-05-fr.pdf).
6. La deuxième réunion du Groupe de travail a eu lieu du 24 au 29 février 2020 à Rome. Le rapport de la réunion est publié dans le document [CBD/WG2020/2/4](https://www.cbd.int/doc/c/707b/1605/31d7f52501f03fc412a8bd24/wg2020-02-04-fr.pdf).
7. La troisième réunion du Groupe de travail s’est déroulée en deux parties. La première partie a été présentée virtuellement, du 23 août au 3 septembre 2021[[4]](#footnote-4) et la deuxième partie a eu lieu à Genève, en Suisse, du 14 au 29 mars 2022. Le rapport de la réunion sera publié dans le document CBD/WG2020/3/7.
8. Le Groupe de travail, à sa troisième réunion, a décidé dans sa recommandation 3/3 de tenir une quatrième réunion du 21 au 26 juin 2022 à Nairobi.

# POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion sera ouverte par les coprésidents du Groupe de travail. L’ouverture sera suivie de courtes allocutions liminaires du président de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, du directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l’environnement et de la Secrétaire exécutive.

# POINT 2. OrganiSation DES TRAVAUX

1. La Groupe de travail élira un rapporteur sur la base de la recommandation du Bureau.
2. L’ordre du jour provisoire a été préparé par la Secrétaire exécutive en consultation avec les coprésidents du groupe de travail et le Bureau, conformément aux paragraphes 8 et 9 du règlement intérieur s’appliquant aux réunions de la Conférence des Parties, en tenant compte du processus préparatoire décrit dans l’annexe à la décision 14/34 et des résultats des première, deuxième et troisième réunions du Groupe de travail.
3. Le Groupe de travail devrait exécuter les travaux de la quatrième réunion en faisant appel aux groupes de contact nécessaires pour avancer ses travaux. Un service d’interprétation sera offert dans les six langues officielles des Nations Unies pour les sessions plénières. Une organisation des travaux sera proposée dans un prochain addendum.
4. Le Groupe de travail sera invité à convenir de l’organisation des travaux proposée.
5. La liste des documents de la quatrième réunion du Groupe de travail est jointe en annexe.

# POINT 3. Rapports des organes subsidiaires

1. Le Groupe de travail entendra les rapports des présidents de l’Organe subsidiaire chargé de l'application et de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Le Groupe de travail entendra également les rapports sur les travaux intersessions pertinents. Le Groupe de travail sera saisi des documents ayant rapport à ces procédés.
2. Le Groupe de travail devrait faire le bilan des résultats de ces processus et de leurs conséquences sur l’élaboration future du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

# POINT 4. cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

1. Le Groupe de travail, à sa troisième réunion, a examiné la première ébauche du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/3/3). Les résultats de cet examen sont proposés en annexe à la recommandation 3/1.
2. Le Groupe de travail entreprendra ses travaux sur ce point de l’ordre du jour sur la base des résultats de la troisième réunion du Groupe de travail et en puisant dans la première ébauche du cadre et les rapports de la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l'application, de la vingt-quatrième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et les résultats des processus intersessions pertinents, si nécessaire, comme indiqué au point 3.

# point 5. information de séquençage numérique sur les ressources génétiques

1. Au paragraphe 6 de la décision [14/20](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-20-fr.pdf), les Parties se sont engagées à s’employer à résoudre la divergence de points de vue sur le partage des avantages découlant de l’utilisation d’informations sur les séquences numériques concernant les ressources génétiques et ont créé un processus à ces fins qui comprend la proposition de points de vue, la commande d’études et la réunion du groupe spécial élargi d’experts techniques. Le Groupe de travail a examiné la question à sa troisième réunion et a préparé la recommandation 3/2.
2. Dans le cadre de ce point, le Groupe de travail devrait préparer un projet de décision pour examen par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion. Le Groupe de travail devrait entreprendre ses travaux sur la base des résultats de sa troisième réunion, en tenant compte des conclusions des échanges du Groupe consultatif informel des coprésidents et autres activités pertinentes.

# POINT 6. questions diverses

1. Le Groupe de travail pourrait aborder d’autres questions concernant le thème de la réunion.

# POINT 7. Adoption du rapport

1. Le Groupe de travail sera invité à examiner et à adopter le rapport sur les travaux de sa quatrième réunion sur la base du projet de rapport préparé par le rapporteur.

# point 8. déclaration de clôture

1. La réunion devrait clore à 18 h, le 26 juin 2022.

*Annexe*

# LISTE DES DOCUMENTS

|  |  |
| --- | --- |
| CBD/WG2020/4/1 | Ordre du jour provisoire |
| CBD/WG2020/4/1/Add.1 | Ordre du jour provisoire annoté |
| CBD/WG2020/4/1/Add.2 | Note de scénario |
| CBD/WG2020/4/1/Add.3 | Organisation provisoire des travaux |
| Recommandation WG2020-3/1 | Préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020  |
| CBD/WG2020/3/3 | Première ébauche du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020  |
| CBD/WG2020/3/7 | Rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 à sa troisième réunion (partie II) |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Obtenez un aperçu de ces décisions sur le site CBD/POST2020/PREP/1/1. [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir le paragraphe 2 de l’annexe à la décision 14/34. [↑](#footnote-ref-2)
3. Ibid., paragraphe 3. [↑](#footnote-ref-3)
4. Rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 à sa troisième réunion (partie I) (CBD/WG2020/3/5). [↑](#footnote-ref-4)